

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	18-09-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Date du concours :	19-11-2025
A propos du poste :	

Un concours interne sur épreuves pour le recrutement d'assistants médico-administratifs de 1er grade est ouvert afin de pourvoir 3 postes au Centre Hospitalier Le Vinatier répartis comme suit :

3 postes dans la branche « secrétariat médical ».

Pour la branche « secrétariat médical », les épreuves d'admissibilité sont constituées de deux épreuves écrites notées chacune de 0 à 20 :

1° Une épreuve écrite de cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de 25 pages au plus, comportant des données administratives et médicales relatives aux patients. Le dossier doit traiter d'une problématique relevant du programme mentionné au 3 du I de l'annexe I du présent arrêté (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;

Ce dossier comporte plusieurs questions, dont la définition de termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel, précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destiné à mettre le candidat en situation de travail.

2° Une épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur le programme mentionné aux 1 et 2 du I de l'annexe I du présent arrêté (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Ces épreuves visent à apprécier les connaissances générales, les qualités de réflexion et de synthèse du candidat.

Les épreuves d'admissibilité sont anonymes. Chaque composition est corrigée par deux correcteurs.

La note attribuée à chacune des épreuves est multipliée par le coefficient prévu.

Ne peuvent être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves.

Les candidats ayant obtenu pour les deux épreuves écrites un total de points fixé par le jury et qui ne peut, en aucun cas, être inférieur à 50 sur 100 participent à l'épreuve d'admission.

Date prévisionnelle phase admissibilité : le Mercredi 19 novembre 2025

L'épreuve d'admission consiste :

1° Pour la branche " secrétariat médical ", l'épreuve d'admission consiste, après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, et notamment ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques.

Cet entretien permet aussi au jury d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche " secrétariat médical " (durée : 30 minutes, dont 10 minutes de présentation au plus). Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats de chaque branche remettent à la direction de l'établissement organisateur, à la date fixée par l'arrêté d'ouverture, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées dans l'annexe II au présent arrêté.

Le formulaire correspondant au dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est disponible auprès de la direction de l'établissement organisateur. Il peut aussi être mis en ligne sur le site internet de l'établissement organisateur.

Le dossier est transmis au jury par le directeur de l'établissement organisateur du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission.

Pour la branche « secrétariat médical », les candidats au concours interne ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury, qui ne peut être inférieur à 90 sur 180, pourront seuls être déclarés admis.

Date prévisionnelle phase admission : le Mercredi 21 janvier 2026

Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier Le Vinatier

Ville : 69500 Bron

Site Web : <http://www.ch-le-vinatier.fr>

Pour candidater

Date limite de
candidature : 17-10-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions au moins quatre ans de services publics au 01/01/2025.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

Pièces à fournir :

Les demandes d'admission à concourir doivent être accompagnées des pièces suivantes, en 4 exemplaires :

- 1) Une demande d'admission (lettre de motivation) à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique le type de concours sur lequel il souhaite postuler « interne ou externe » ;
- 2) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3) Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, dont les rubriques mentionnées dans l'annexe II au présent arrêté sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.
- 4) Un état signalétique des services publics (à demander à son Gestionnaire de Pôle) accompagné du profil du poste occupé ;

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par la Cellule Concours.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE

Adresse postale
pour l'envoi des
candidatures :

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 17/10/2025 au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Le Vinatier, à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Le Vinatier

Direction des Ressources Humaines – Cellule concours

BP 300 39 – 95 Boulevard Pinel

69678 Bron Cedex